

DELIBERATION CFVU 063-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 24 juin 2019.

Objet de la délibération : Convention d'échanges en partenariat international avec l'Université de SUN Yat-sen (Licence «sciences sociales», parcours « tourisme » et « anglophone », Master mention Tourisme parcours « Anglophone International Hospitality Management ») – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 1^{er} juillet 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 2 juillet 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 09 juillet 2019



université
angers



中山大學
SUN YAT-SEN UNIVERSITY

CONVENTION D'ÉCHANGES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL

Entre

**L'Université d'Angers
(France)**

Et

**L'Université de SUN Yat-sen
(Chine)**

Préambule

L'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'Université d'Angers (ci-après dénommée «ESTHUA») et l'Institut du Tourisme de l'Université de SUN Yat-sen (ci-après dénommé SYSU), ont commencé leurs échanges d'étudiants par la signature d'un accord en mars 2010. Suite aux demandes des étudiants de SYSU, les deux parties ont décidé, en décembre 2013, de développer leur accord d'échanges en double licence « sciences sociales », parcours tourisme et loisirs, option hôtellerie, restauration et évènementiel, ainsi que valorisation touristique, dès la rentrée universitaire 2014-2015. Le programme a accueilli, depuis la rentrée 2015-2016, 25 à 35 étudiants chinois de SYSU dans différentes options en L3 à Angers, à Saumur et à Cholet, et tous ont obtenu leur double licence suite aux 3 ans de formation à SYSU et au bout d'une année de formation à l'Université d'Angers. Après l'obtention de leur double licence, certains étudiants de SYSU ont continué leur master à l'Université d'Angers et d'autres, dans d'autres établissements supérieurs en France, en Europe ou dans d'autres pays du monde.

Le programme a également fait avancer les projets d'échanges d'enseignants-chercheurs. Compte tenu de l'application de la nouvelle politique d'échanges internationaux du Ministère de l'Education nationale chinois à partir d'avril 2019, les deux parties s'accordent, dans l'objectif de développer des ententes internationales et de renforcer la diffusion de la science et des liens culturels, sur des projets communs par des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à partir de 2019-2020 et détaillés dans l'acte constitutif de cette convention.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Définitions préalables

Dans cette convention :

« *L'échange d'étudiants* » représente un accord par lequel l'étudiant est sélectionné par l'établissement d'origine et est accepté par l'établissement d'accueil dans le cadre d'un échange. L'étudiant paye les droits d'inscription à l'établissement d'origine et dans l'université d'accueil, les frais fixés selon ses règles.

« *Établissement d'origine* » signifie l'établissement (université) depuis lequel l'étudiant est envoyé.

« *Établissement d'accueil* » signifie l'établissement (université) qui reçoit l'étudiant en mobilité.

« *Un étudiant en poursuite d'études en partenariat* » signifie un étudiant dont l'accès aux études en Master dans l'établissement d'accueil est facilité par un partenariat existant entre les deux universités. Ces étudiants n'étant plus inscrits à l'établissement d'origine, devront suivre la procédure de recrutement de l'établissement d'accueil et acquitter les droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Article 1 Formation, Périodes et Durée d'Echanges

Les parties souhaitent collaborer en matière d'enseignement par « l'échange d'étudiants », au niveau Licence et Master. Après un semestre de cours théoriques et la réussite à toutes les épreuves de tous les cours choisis, les résultats et les crédits correspondants seront accordés par le jury et transmis à l'établissement d'origine :

- les étudiants de SYSU sélectionnés pour l'échange en Licence 3^{ème} année, Mention « *Tourisme* » parcours « *Anglophone* » de l'Université d'Angers à l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture, doivent être présents à l'ESTHUA au 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année de Licence anglophone, soit de janvier à juin.

- les étudiants de SYSU sélectionnés pour l'échange en Master, Mention « *Tourisme* » parcours « *Anglophone International Hospitality Management* » de l'Université d'Angers à l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture, doivent être présents à l'ESTHUA le premier semestre de Master, soit de septembre à mi-janvier.

- les étudiants de l'ESTHUA sélectionnés pour l'échange en Licence, Mention « *Tourisme* » parcours « *gestion touristique* » de l'Université de SUN Yat-sen à l'Institut du Tourisme, doivent être présents au campus de ZHUHAI de SYSU, pour le début de chaque rentrée universitaire, soit de septembre à fin janvier.

- les étudiants de l'ESTHUA sélectionnés pour l'échange en Master, Mention « *gestion touristique* » de l'Université de SUN Yat-sen à l'Institut du Tourisme, doivent être présents au Campus de ZHUHAI de SYSU, pour le 2^{ème} semestre de Master 1, soit de début mars à fin juillet.

En conséquence de quoi, les étudiants inscrits à l'échange se voient valider les crédits après avoir satisfait aux modalités de validation d'un semestre d'échanges à l'université d'accueil, ainsi que d'avoir souscrit aux critères de validation des études correspondantes stipulés par l'université d'origine.

Article 2 Sélections et Dates limites de Candidature

Chaque année jusqu'à 5 étudiants au maximum par université sont sélectionnés par l'université d'origine pour poursuivre leur Licence et/ou Master dans l'université partenaire. L'étudiant doit respecter la date limite du retour à l'établissement d'origine après l'échange.

La sélection des étudiants s'effectue par l'université d'origine et selon les résultats des années d'études antérieures des candidats à l'université d'origine. Après la sélection sur dossier et l'entretien oral des candidats, la commission de la mobilité sortante communique sa décision à l'établissement d'accueil avant la date limite de candidature ou 6 mois avant la rentrée du semestre d'échange.

Les dates limites de candidature pour les mobilités sortantes vers SYSU sont : avant le 15 mai de chaque année pour le semestre d'échange de septembre à janvier, et avant le 15 novembre de chaque année pour le semestre d'échange de mars à juillet ;

Les dates limites de candidature pour les mobilités sortantes vers l'ESTHUA sont : avant le 15 mai de chaque année pour le semestre d'échange de septembre à janvier, et avant le 1er novembre de chaque année pour le semestre d'échange de janvier à juin ;

L'accord de la commission mobilité sortante de l'université d'origine et l'attestation d'admission de l'université d'accueil sont les pièces officielles pour le séjour d'études à l'étranger des étudiants sélectionnés.

Article 3 Conditions de Sélection

Tout étudiant (e) inscrit à plein temps à l'établissement partenaire correspondant aux 3 critères ci-dessous lors de la demande de cet échange peut candidater :

1. Etudiant ayant réussi au moins une année d'études avec mention AB à l'établissement d'origine et ayant une expérience professionnelle ou un stage de trois mois ;
2. Titulaire d'un des résultats des tests suivants au niveau mentionné entre parenthèses : TOEFL (75) ou TOEIC (740) ou IELTS (6.0) ;
3. Pour la vie quotidienne dans le pays d'accueil, 60h (minimum) de cours en langue et/ou civilisation du pays d'accueil sont requis avant l'échange.

Les candidats doivent soumettre leur choix des cours selon les maquettes de formation annexées à la présente, correspondant aux crédits exigés par les 2 établissements pour le suivi d'échange et la validation du semestre d'échange.

Article 4 Inscriptions et Frais liés à l'Echange

Dans le cadre de cet échange, les étudiants s'acquittent uniquement des droits d'inscription dans l'université d'origine et dans l'université d'accueil, les frais mentionnés ci-dessous fixés selon ses règles.

En 2019-2020, les frais à l'ESTHUA s'élèvent au montant de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.) soit environ 90 euros (et pourront être modifiés dans les années à venir).

En 2019-2020, les frais d'une contribution à l'échange international à SYSU sont de 400 RMB environ/étudiant d'échange/semestre (et pourront être modifiés dans les années à venir).

Les étudiants sélectionnés devront prendre à leur charge une couverture sociale spécifique, couvrant les soins médicaux, les accidents et les éventuels frais de rapatriement. Tous les étudiants inscrits à SYSU devront acquitter les frais d'affiliation obligatoires à l'assurance maladie, l'assurance d'hospitalisation demandés par le gouvernement chinois. Le montant s'élève approximativement à 400 RMB par semestre.

Les étudiants d'échange sont responsables des frais liés à leurs documents de voyage, leur voyage jusqu'à l'université d'accueil, ainsi que le financement pour subvenir à leurs besoins quotidiens, ce qui inclut le logement et les frais de séjour.

Article 5 Droits et Obligations des Etudiants d'Echange

Les étudiants de cet échange se soumettront aux lois du pays d'accueil et aux politiques, règles et règlements de l'établissement d'accueil. L'établissement d'accueil se réserve le droit de renvoyer tout étudiant ne respectant pas ses règles.

Ils bénéficieront dans l'université d'accueil, de l'accès aux centres de documentation, bibliothèques, médiathèques etc., dans les mêmes conditions que tous les autres étudiants inscrits à l'établissement.

L'université d'accueil facilitera l'accès aux informations du campus, au logement à la cité universitaire de son établissement et à toutes les activités culturelles et sportives.

Article 6 Poursuite d'études en Partenariat et Collaborations recherche

La coopération entre les partenaires peut se poursuivre pour des étudiants de SYSU dans le but d'obtenir un Master de l'Université d'Angers proposé dans l'offre de formation de l'ESTHUA. Ces étudiants de SYSU, ayant obtenu la Licence chinoise (diplôme de 4 ans) et le niveau B2 au TCF/TEF pour les parcours francophones (pas d'exigence de connaissance de la langue française pour le parcours anglophone), ont la possibilité de s'inscrire en Master 1 à l'ESTHUA après sélection (dossier et entretien) par les responsables de différents parcours de Master. Les frais d'inscription à l'ESTHUA et de séjour sont à la charge des étudiants chinois. Ces étudiants n'étant plus inscrits à SYSU, seront soumis uniquement aux règlements de l'Université d'Angers. Ceux qui satisfont aux exigences du programme se verront accorder le diplôme de Master (formation anglophone ou francophone) de l'Université d'Angers.

Cet échange peut prendre la forme également de l'organisation ponctuelle, à destination des étudiants de SYSU, d'un voyage d'étude ou d'une Summer School programmée par l'ESTHUA sur le thème du patrimoine en Val de Loire.

Les deux universités s'engagent à favoriser la définition et la réalisation de projets de recherche menés conjointement en hôtellerie, en patrimoine culturel et en événementiel. Cela passe par

l'échange de documentations en matière de recherche et des publications communes.

Les deux universités s'engagent également à favoriser les échanges d'enseignants-chercheurs dans le cadre de mobilités notamment sous le statut de professeurs invités et conférenciers pour lesquels des financements ont été obtenus.

Article 7 Coordinateurs de l'Echange

Les coordinateurs de l'échange sont garants du bon déroulement des échanges et des droits et obligations des étudiants.

- Les coordinateurs pour l'Université d'Angers sont Monsieur Jean-René MORICE et Madame Fei GAO.
- Les coordinateurs pour l'Université de SUN Yat-sen sont Mesdames LUO Qiuju et YANG Ya.

Article 8 Durée, Modifications, Résiliations et Litiges

Cette convention d'échange sera effective à partir de la date de signature pour la durée d'accréditation de la formation française de l'Université d'Angers et peut être renouvelée sous réserve de l'accord des parties. Cette convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par chacune des parties. La fin de la validité de cette convention tiendra toutefois compte des échanges en cours afin que les étudiants qui ont commencé leur échange avant la fin de la convention puissent terminer leur année à l'université d'accueil.

Les litiges seront résolus par tentative de conciliation ou par médiation. Cette convention peut être résiliée avec un préavis de six mois avant le début de chaque année universitaire, à l'initiative de chacune des parties, sans préjudice aux actions en cours d'exécution.

Article 9 Langues utilisées

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux, dont deux en français et deux en chinois, identiques et d'égale valeur juridique.

A Angers, le

2019

A Canton, le

2019

Christian ROBLEDO
Président de l'Université d'Angers

Honggang XU
Directrice de l'Institut du Tourisme
de l'Université de SUN Yat-sen

Annexe Maquettes des cours

中大旅院学士层次交换生课程 Cours en anglais proposés à SYSU aux étudiants d'échanges niveau fin licence (crédits équivalents au système anglo-saxon)

Intitulé du cours	Nombre d'Heure	ECTS	Institut
Personal Communication and Public Relation 人际沟通与公共关系	36	2	School of Tourism Management (STM)
International uniform hotel accounting system 国际酒店统一会计制度	36	2	STM
Marketing for Arts 艺术营销	36	2	STM
Meetings Planning and Management 会议策划与管理	36	2	STM
Service Quality Management in Hospitality Industry 接待业服务质量管理	36	2	STM
Tourism Industry Finance & Investment Analysis 旅游业投融资分析	36	2	STM
Big Data and Service Marketing 大数据与服务营销	36	2	STM
Mega-event Management 大型活动管理	36	2	STM
Cross-cultural Communications 跨文化交流	36	2	STM
Consumer Behaviour 消费者行为学	54	3	STM
International Trade 国际贸易	36	2	School of International Studies (SIS)
Finance\ 金融学	36	2	SIS
British/American Society & Culture 英美社会与文化	36	2	SIS
Human Resource Management 人力资源管理	36	2	SIS
Business Negotiation 商务谈判	36	2	SIS
Accounting 会计学	36	2	SIS
Marketing 市场营销	36	2	SIS
Business Writing 商务写作	36	2	SIS
Economy I 经济学 I	36	2	SIS
Management 管理学	36	2	SIS
Latin American Studies 拉美概况	36	2	SIS
Advertising 广告学	54	3	International School of Business & Finance (ISBF)
Business Communication 商务沟通	36	2	ISBF
Project Management 项目管理	36	2	ISBF

中山大学旅游学院硕士学位课程计划 Maquette de Master (3 ans)

课程名称/英文名称 Course Name :		学时 Hours	学分 Credit and test
必修课 Major Compulsory	中国特色社会主义理论与实践 Research on the Theory and Practice of Socialism with Chinese Characteristics	36 (1 year)	2 cc
	自然辩证法概论 Dialectics of Nature	18 (1 year)	1 cc
	马克思主义与社会科学方法论 Marxism and The Methodology of Social Science	18 (1 year)	1 cc
	第一外国语 (英语) First Foreign Language (English)	120 (3 years)	5 cc
	旅游科学哲学导论 Introduction to Philosophy of Tourism Science	54 (2 years)	3 cc
	旅游研究中的定量研究方法 Quantitative Research Methods in Tourism Research	72 (3 years)	4 cc and ct
	定性方法系统训练 Systematic Training of Qualitative Method	54 (3 years)	3 cc and ct
	选修课 Selon options/ spécialités	旅游系统分析 Tourism System Analysis	36 (2 years)
旅游企业战略管理 Strategic Management of Tourism Enterprises	36 (2 years)	2 cc and ct	
文献选读 Literature Selected Readings	36 (2 years)	2 cc and ct	
旅游符号学 Tourism Semiotics	36 (2 years)	2 cc	
遗产与文化旅游 Heritage and Cultural Tourism	36 (2 years)	2 cc and ct	
旅游大数据采集与分析 Big Data Collection and Analysis in Tourism	36 (2 years)	2 cc and ct	
活动管理 Event Management	36 (2 years)	2 ct	
接待业管理 Hospitality Management	36 (2 years)	2 ct	
初级法语 French	60 (1 year)	2 cc	
英文学术论文写作 Academic Thesis Writing in English	36 (2 years)	2 cc	

Maquette des cours en Licence parcours anglophone de l'ESTHUA

Intitulés	Heures CM	Heures TD	ECTS
Semestre 2 de la L3 - Tourism and Leisure			
UE 1 Language and Communication			6,0
French culture		16,0	3
French language		32,0	3
UE 2 Business studies			9,0
Tourism and the European Union	12,0		
Commercial negotiation	12,0		
Consumer behavior	12,0		
Tourism in developing countries	12,0		
Tourism outlooks	12,0		
UE 3 Tourism studies			9,0
Getting to know a tourism destination	5,33		
History of tourism in Europe	12,0		
Tourism and transports	12,0		
Sports and tourism	12,0		
Tourism management education and training	12,0		
Modern management approaches	12,0		
UE 4 Heritage studies			6,0
The Loire Valley castles	16,0		
Food culture management	12,0		
Marketing wine and related products	12,0		
Tourism destinations	12,0		
TOTAL	177,33	48,0	30,0

Maquette des cours en Master parcours anglophone de l'ESTHUA

Intitulés	Heures CM	Heures TD	ECTS
Semestre 1- International Hospitality Management			30
UEF1 Languages 1			4,0
English for Tourism		24,0	2
Second Language		24,0	2
UEF2 Fundamentals of Management 1			7,0
Strategic management for hospitality businesses	16,0		2
Organizational behavior	16,0		2
Project management	16,0		2
Intercultural management	16,0		1
UEF3 Hospitality industry environment 1			7,0
Trends and issues in global tourism	16,0		1
Tourism in the European Union	16,0		2
Transportation issues	16,0		2
International business law	16,0		2
UEF4 Research Project 1			7,0
Applied research project		36,0	5
Writing skills for research		12,0	2
UP1 Employee & Customers Interactions			5,0
International HRM	16,0		2
Front office management	16,0		2
Interpersonal communication	16,0		1
Semestre 2 - International Hospitality Management			30
UP2 Business, Finance & Marketing			5,0
Business plan for hospitality	16,0		1
Hospitality financial management	20,0		2
Marketing for hospitality	16,0		2
US1 Quality, Security, Environment			5,0
Quality service management in hospitality	16,0		2
Hotel security & safety management	12,0		1
Corporate social and environmental responsibility	16,0		2
UP3 STAGE (internship)			20,0
4 months			
TOTAL M1	272,0	96,0	
Semestre 3 - International Hospitality Management			30
UEF5 Languages 2			4,0
English for Tourism		24,0	2
Second Language : French for Polish students		24,0	2
UEF6 Fundamentals of Management 2			7,0
Yield management	16,0		3
Hospitality technology and innovation management	16,0		2
E & M hospitality	16,0		2

UEF7 Hospitality industry environment 2			7,0
Asian markets	16,0		2
American markets	16,0		2
Russian and Eastern European markets	16,0		2
Middle Eastern markets	16,0		1
UEF8 Research Project 2			7,0
Applied research project		36,0	5
Writing skills for research		12,0	2
UP4 Hospitality World			5,0
Food services	16,0		2
Theme parks, casinos and cruises	16,0		2
Hotels	16,0		1
Semestre 4 - International Hospitality Management			30
UP5 Meetings, Incentive, Convention & Events			5,0
Event management system and evolution of destinations	16,0		1
General public events management	16,0		2
Corporate events management	16,0		1
International team management	16,0		1
US2 Luxury Management			5,0
Introduction to luxury hospitality	16,0		1
Luxury marketing and branding strategy	16,0		2
Customer relationship management and luxury	16,0		2
UP6 STAGE (internship/Master's Thesis)			20,0
TOTAL M2	272,0	96,0	

La validation des 2 années de Master parcours « Anglophone International Hospitality Management » à l'ESTHUA permet aux étudiants chinois de SYSU d'obtenir le Master parcours « Anglophone International Hospitality Management » de l'Université d'Angers (cf. article 6)

在昂大旅注册全日制学生，完成以上所有硕士层次的课程，并顺利通过所有考查及考试的中大学生可以获得昂大旅游管理硕士文凭。(详见本协议书第 6 条)